

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 42

Artikel: Genève sous la terreur : suite
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Est-ce qu'il y aurait des gens assez niais pour s'imaginer que ces choses puissent rester à jamais cachées? Hélas, la franc-maçonnerie rentre dans l'ordre et le sort des choses humaines; elle a comme tout autre institution ses défauts, ses faiblesses et n'est pas invulnérable. Ecoutez, s'il vous plaît, ce que dit un profane, auteur d'un livre que j'ai acheté dernièrement dans une librairie de votre ville et que tout autre aurait pu acheter comme moi:

« C'est en Angleterre où les loges maçonniques ont pris naissance; elles s'y soutiennent avec une vigueur que plusieurs siècles n'ont pu altérer jusqu'ici. L'économie de cette société est fondée sur un secret qui a toujours été impénétrable tant que les Anglais en ont été les seuls dépositaires. Cette nation un peu taciturne, par le fait qu'elle pense toujours, était plus propre qu'aucune autre à conserver un dépôt si précieux. Nous languirions encore dans une ignorance profonde sur les mystères de cet Ordre, s'il ne s'était enfin établi en France.

Le Français, quoique prévenu pour son propre mérite, recherche néanmoins avec avidité celui des autres nations, lorsqu'il a pour lui les grâces de la nouveauté, ou pour mieux dire, ce qui est nouveau pour le Français a toujours pour lui l'agrément du mérite. Il ne manquait enfin au Français que le bonheur d'être franc-maçon, et il l'est devenu. Cette aimable et indiscrète nation n'a pas plutôt été dans la confidence du secret, qu'elle s'est sentie chargée d'un poids énorme qui l'accablait. Les initiés n'ont osé d'abord se soulager autrement qu'en débitant partout qu'ils étaient dépositaires d'un secret, mais que rien ne serait capable de le leur arracher. Un secret ainsi prononcé est à moitié découvert. Ils ont néanmoins tenu bon pendant quelque temps. La pétulante curiosité du Français, non franc-maçon, flattait infiniment la vanité de ceux qui l'étaient, et encourageait leur discréption: ils s'étonnaient eux-mêmes des efforts généreux qu'ils avaient le courage de faire, pour ne pas déceler ce qu'un serment solennel les obligeait de taire.

Une passion violente, qui trouve des obstacles, n'en devient que plus vive et plus ingénieuse pour se satisfaire. La curiosité française n'ayant pu percer à force ouverte les faibles barrières dans lesquelles leurs compatriotes avaient resserré leur secret, a mis en œuvre la ruse la plus conforme au génie de sa nature. Les curieux ont affecté une indifférence dédaigneuse pour des mystères qu'on s'obstina à leur cacher. La ruse a eu son effet; les francs-maçons abandonnés à eux-mêmes, sont devenus plus traitables; on a réussi à les faire causer sur leur ordre; l'un a dit une chose, l'autre une autre. Ces différentes révélations ont fait d'abord un tout assez imparfait, mais il a été rectifié par de nouveaux éclaircissements et il a enfin été conduit au point d'exactitude sous lequel je le présente aujourd'hui. »

Quelques pages plus loin, l'auteur parlant aux francs-maçons, ajoute :

« Je suis excessivement curieux, et vos secrets n'ont pas manqué d'enflammer ma curiosité. Le plus court était de me faire franc-maçon, mais le serment que vous exigez m'a toujours fait de la peine. Il a donc fallu chercher à me satisfaire par une autre voie. J'ai tout employé pour cela, et j'ai enfin trouvé un de vos membres que j'ai su engager par mes bienfaits à me révéler vos mystères. D'abord, je me suis essayé sur quelques-uns de vos frères et je les ai tous fait donner dans le panneau. Enhardi par ce succès, j'ai eu l'audace de m'introduire dans vos loges; et depuis dix ans que je les fréquente, je me suis si bien mis au fait de tout ce qui concerne votre ordre que je me sens en état de prêter le collet au plus profond de vos docteurs. »

Les moyens employés par ce profane sont infâmes, et l'on ne pourrait assez les flétrir. Il est bon de dire que son livre est déjà ancien et qu'il est à présumer que de pareilles choses ne se pratiqueront point aussi facilement de nos jours. Cependant, on le voit, le secret n'est point infaillible. Et si l'on doutait de la véracité de ce qu'on vient de lire, nous pourrions citer, dans la librairie moderne, plus de dix ouvrages

qui donnent les renseignements les plus exacts sur la maçonnerie.

Malgré ce qui vient d'être dit, Messieurs, pour vous être agréable, et crainte de nuire à votre journal auquel, vous le savez, je me suis vivement intéressé, dès l'origine, je chercherai à sortir de l'impasse, aussi bien que possible. En ayant fini avec *Chillon*, j'abandonne le titre de mes premiers articles et je me terminerai par quelques causeries, sous le titre de *Lettres mystérieuses*, dans lesquelles, pour vous tranquilliser, j'observerai toute la circonspection dont je suis capable. J'espère toutefois trouver le moyen de dire impunément des choses excessivement curieuses et très peu connues, même à de nombreux francs-maçons, qui me liront, je n'en doute pas, avec beaucoup d'assiduité.

Il m'est impossible de vous communiquer à l'avance comme vous le désirez, l'ensemble des articles que je me propose d'écrire encore; à peine si mes occupations me permettent de vous en envoyer un tous les quinze jours seulement.

Veuillez croire, Messieurs, à mon affectueux dévouement.

Genève sous la terreur.

II

Forts de l'appui de la république française et enhardis par la présence de l'armée étrangère à la frontière, les révolutionnaires genevois ne tardèrent pas à tenter l'exécution de leurs projets par des excès et des violences de tout genre.

Dans une nuit de décembre 1792, ils prirent les armes et s'emparèrent des postes et des arsenaux. Le gouvernement aurait certainement pu défendre ces points, car ses forces étaient beaucoup plus considérables que celles des insurgés, mais on craignait que ceux-ci n'appellassent l'armée étrangère à leur secours. On les laissa maîtres de la ville; ils proclamèrent l'égalité absolue de tous les habitants du territoire et la firent reconnaître par le Conseil général. Ils demandèrent à cette assemblée la destitution de tous les magistrats, mais elle refusa d'obéir, malgré les menaces redoublées des révolutionnaires.

On vit les magistrats eux-mêmes renoncer à leurs emplois devenus inutiles depuis que la force militaire était dans les mains de leurs ennemis; et le 28 décembre, un nouveau Conseil général, plus docile, anéantit les Petit et Grand Conseil, et ratifia l'institution de deux comités créés par les clubistes, pour gouverner l'Etat.

Plusieurs citoyens, prévoyant les désastres qu'un pareil ordre de choses ne tarderait pas à amener, s'éloignèrent de leur patrie.

Plusieurs des novateurs n'étaient que des enthousiastes jaloux de commander et de se faire applaudir, mais ne voulant ni massacres ni pillages et ne s'apercevant pas qu'ils avaient à leur suite des hommes ignorants et féroces habitués au libertinage.

A divers intervalles, dans le cours de l'année 1793, des hommes armés de bâtons et de nerfs de bœufs parcoururent les rues de Genève, frappant tous ceux qu'ils soupçonnaient de prendre quelque intérêt au bon ordre. Un horloger, nommé Bourdillat, fut égorgé dans sa maison, après avoir combattu avec courage et blessé mortellement un de ses meurtriers.

Au commencement de l'année 1794, les plus zélés

révolutionnaires apprenant que les paysans du village de Jussy ne partageaient par leurs vues, ils partirent, armés, au nombre de deux cents, pour les convertir. En passant par le village de Chêne, ils rencontrèrent un tonnelier occupé de son travail; et qui avait la tête couverte d'un bonnet blanc; ils résolurent de lui faire prendre un bonnet rouge et chanter une de leurs prétendues chansons civiques. Le tonnelier, qui avait été un de leurs plus ardents disciples, mais que l'expérience avait corrigé subtilement, refusa d'obéir à leurs caprices et leur demanda, avec l'énergie d'un homme libre, de quel droit ils s'avisaient de lui commander. Pour toute réponse, ils le tuèrent à coups de fusils.

Les assassins se rendirent ensuite à Jussy, vers la demeure de l'ancien syndic Michel; ils firent feu sur lui et sur son beau-père Labat, ravagèrent la maison et les arrêtèrent. Après avoir exercé dans le village d'autres actes de brutalité, ils revinrent à Genève avec leurs deux captifs, qui furent cependant relâchés quelque temps après.

La punition impliquée aux principaux coupables par les Comités fut dérisoire; elle se borna à quelques mois de prison.

L'agitation continuait, les conjurés faisaient, par tous les moyens, la guerre à la classe riche, et de jour en jour suscitaient de nouveaux désordres. Ce fut dans la nuit du 18 au 19 juillet 1794 qu'éclata leur conspiration. Ils s'armèrent subitement, se rendirent maîtres de la ville, forcèrent les asiles des citoyens et arrachèrent de leurs demeures, au milieu des ténèbres, des hommes qui ne leur avaient fait aucun mal. Les cris des femmes et des enfants, l'âge avancé, les maladies, rien ne les arrêta. Les malheureux prisonniers furent entassés pendant une chaleur brûlante.

Dès le point du jour il parut une proclamation au nom des citoyens révolutionnaires, qui investissait un comité de sept personnes d'un pouvoir sans limites.

Les révolutionnaires s'attaquèrent aussi à la religion chrétienne. La plupart des ministres furent arrêtés dans Genève. Le dimanche 20 juillet, le service divin ne se fit que dans une seule église, par le ministre Péchier, qui n'étant pas encore arrêté, voulut remplir ses fonctions; mais un ordre du comité lui fut apporté dans la chaire. Il fallut en descendre, et il fut immédiatement conduit en prison au milieu des cris et des larmes de ses ouailles.

Les sept dictateurs préparèrent un édit qui créait, pour juger les prisonniers, un tribunal dont les condamnations à mort devaient être ratifiées par les citoyens révolutionnaires; cet édit instituait en même temps un comité militaire pour gouverner l'Etat.

L. M.
(A suivre.)

Lausanne, le 7 octobre 1867.

A MM. les rédacteurs du *Conteur vaudois*.

Messieurs,

Je viens de lire avec surprise dans le N° 41 de votre intéressant journal, le *Conteur vaudois*, un

article ayant pour titre : *Les violons de Lausanne*, dans lequel vous faites un éloge pompeux, je dirai même beaucoup trop exagéré, du luthier lausannois, qui, si vous l'eussiez consulté, n'aurait certainement pas consenti à vous laisser faire une telle publication. Mais puisque c'est un fait accompli, il l'accepte, non comme une réclame gratuite, n'ayant par lui-même jamais employé ce moyen, mais bien comme étant, de votre part, un respectueux témoignage de l'intérêt que vous inspirent ses cheveux blanchis par un travail constant et opiniâtre.

Si vous le permettez, messieurs, nous en resterons là pour ce qui concerne le règlement de compte avec le luthier, et nous passerons à celui du poète qui nous offrira plus de difficultés, vu qu'en ce qui concerne ce dernier, il y a eu de votre part une complète méprise.

Tout ce que le soi-disant poète peut avouer, c'est d'avoir, chaque année, lors de la distribution des prix faite aux ouvriers et aux apprentis qui ont suivi les cours que la Société industrielle et commerciale, dont je suis membre, fait donner à leur profit, c'est d'avoir, dis-je, égayé les convives assistant au banquet qui suit cette distribution, par quelques couplets de ma composition contenant par ci par là quelques vers en l'honneur du beau pays que, depuis quarante ans, j'ai le plaisir d'envisager comme ma seconde patrie.

Veuillez, messieurs, insérer ces quelques explications dans votre prochain numéro et agréer l'assurance de mon affectueuse estime.

F. PUPUNAT.

—————

Un membre de la commission des écoles de *** inspectait l'école du village. Après avoir exhorté les élèves au travail, il termina son allocution par ces mots : « Rappelez-vous toujours, mes enfants, ces paroles de l'Evangile :

» Travaillez, prenez de la peine
» C'est le fonds qui manque le moins. »

Ce bon Lafontaine ! A-t-il jamais espéré qu'il compterait un jour parmi les auteurs sacrés ?

Les scuverains se plaisent à concéder à quelques-uns de leurs sujets le privilége d'ajouter à leur nom les mots :

Fournisseur de Sa Majesté,
ce qui ne manque pas, parfois, d'amener de drôles d'enseignes. En voici un nouvel exemple à ajouter à tant d'autres :

Pendant que Napoléon Ier régnait à Dresde, chacun de solliciter la faveur de devenir *fournisseur de l'empereur*. Un bottier, entr'autres, avait inscrit sur son enseigne :

Klostermann, bottier de l'empereur,
chause les têtes couronnées.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.